



TELE CHAMPERY-CROSETS PORTES DU SOLEIL SUISSE SA – TCCPS SA

Val-d'Illeiez, le 6 novembre 2019

Communiqué de presse

Le projet de réunir les remontées mécaniques entre Champéry et Morgins n'ayant pas abouti, **le conseil d'administration de TCCPS S.A. et PDS-CH S.A. remet l'ouvrage sur le métier !**

Une dizaine de jours après le refus du projet de fusion, le quorum requis des voix représentées à l'assemblée générale de Champéry n'ayant pas été atteint, les émotions à chaud cèdent la place à une analyse constructive sur la stratégie la plus cohérente à suivre. Il convient de relever que plus de 80% des actionnaires se sont prononcés favorablement, même s'ils ne représentent pas les minimas de voix requises.

Réunis ce jour en séance de travail, le conseil d'administration a pris la décision unanime de maintenir le cap dans ce projet de fusion.

Dans l'immédiat, l'intégralité des démarches administratives et opérationnelles qui étaient prévues, dans l'optique de l'exploitation dès cet hiver des domaines concernés, sont maintenus dans le respect de la planification réalisée et surtout dans l'intérêt du confort et de la sécurité de la clientèle. Porte-parole du conseil d'administration, Enrique Caballero se veut rassurant : « La société a tout-de-même réalisé son deuxième meilleur exercice des 20 dernières années. Il n'y a aucune raison pour modifier des structures opérationnelles qui fonctionnent, constituées de collaborateurs compétents et rodés, comme pour réaliser les investissements de roulement prévus et nécessaires dans l'optique du maintien de prestations hautement qualitatives et largement reconnues par notre clientèle ».

En ce qui concerne le projet de fusion, les dirigeants de Téléchampéry-Les Crosets SA et Portes du Soleil Suisse SA restent fondamentalement et unanimement convaincus qu'il s'agit de la seule vision crédible pour pérenniser l'avenir économique de toute la région. Le dossier est solide et toutes les variantes potentielles analysées au cours des 3 dernières années aboutissent à la même conclusion, quand à la pertinence de cette fusion. La totale adhésion des communes du district de Monthey, comme de l'Etat du Valais, confirme et valide également cette analyse.

Concernant les réfractaires, le conseil d'administration est persuadé qu'il ne s'agit pas d'une opposition irrévocable, comme l'ont confirmé les quelques actionnaires consultés après l'assemblée et qui ont voté contre la fusion ou se sont abstenus. Comme le confirme notre interlocuteur, « De toute évidence, il semble que les

éléments transmis lors de notre séance d'information tenue le 23 septembre n'ont pas été suffisants pour rassurer les hésitants. Au même titre, toutes les consultations individuelles de l'intégralité des documents de fusion, réalisées par certains actionnaires, dans le délai légal de 30 jours qui a précédé les assemblées respectives de Morgins et Champéry n'ont pas suffi à répondre aux dernières inquiétudes ». Le conseil d'administration reconnaît également qu'il a probablement sous-estimé la nécessité d'informer encore d'avantage : « Ayant travaillé d'arrache-pieds pendant 3 ans sur ce dossier, nous avons certainement sous-évalué si le degré d'information de nos actionnaires était suffisant. Il est probable que nous n'avons pas mesuré l'importance de certains éléments, étant totalement absorbés par ce projet, quand bien-même nous avons toujours adopté une attitude transparente et objective ».

Par conséquent, le conseil d'administration envisage d'inscrire à nouveau cette votation sur la fusion à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire. « L'intégralité du contrat de fusion et les valeurs d'échange doivent être actualisés ». Seule une assemblée générale extraordinaire, demandée selon nos statuts par 10% des actionnaires pourrait anticiper cette décision. A ce moment-là, un bouclage provisoire serait possible en vue de réaliser ces documents. Mais nous ne voulons en aucun cas brusquer les actionnaires réticents, tant les enjeux sont importants pour l'économie régionale ».

Dès lors, après une première prise de contact, le conseil d'administration va répondre à toutes les requêtes et demandes d'informations complémentaires souhaitées par les actionnaires. Enrique Caballero confirme « nos interlocuteurs sont des personnes responsables et constructives, pas formellement opposées à une fusion et nous sommes persuadés qu'un dialogue étroit est indispensable. Nous allons susciter une rapide rencontre pour écouter les actionnaires concernés et bâtir avec eux le compromis nécessaire à l'aboutissement de cette fusion, dans un esprit constructif. Il s'agit de ne stigmatiser personne et de faire abstraction de conflits de personnes et d'oppositions d'égos. Les préoccupations sont légitimes et nous devons y répondre ».

Pour contact :

- Enrique Caballero, porte-parole TCCPS SA et PDS-CH SA / 079 210 61 31